



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Déposé/Reçu K



1 4 OCT. 2015

au greffe du tribunalide commerc francophone de Bruxelles

N° d'entreprise: 0505.853.416

Dénomination

(en entier): HR2BSQLVED

(en abrege);

Forme juridique: SOCIETE EN COMMANDITE SIMPLE

Siège: AVENUE DE LA REINE 284? 1020 LAEKEN

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte :Liquidation-clôture

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 octobre 2015 :

L'an deux mil quinze, le 12 octobre à 16h s'est réuni, ainsi qu'il suit, l'assemblée générale extraordinaire sous la présidence de Monsieur ABIK Rachid.

Sont présents ce jour :

-ABIK Rachid : associé commandité

BOUTJAST Hossniya : associé commanditaire

La totalité des parts étant présente, la séance est donc valablement ouverte.

Ordre du jour :

- 1) Liquidation de la SCS
- 2) Renonciation à la nomination d'un liquidateur
- 3) Rapport du gérant
- 4) Approbation des comptes de liquidation et décharge au gérant
- 5) Clôture de liquidation
- 6) Dépôt et conservation des documents

DECISIONS

L'Assemblée Générale à l'unanimité des voix marque son accord sur les points suivants:

- 1)L'Assemblée décide de la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation Immédiate,
- 2)L'Assemblée décide de ne pas nommer de liquidateur, Conformément à l'article 185 du Code des Sociétés,
- 3)Rapport de l'activité est fait auprès des associés. Ceux -ci estiment celui-ci satisfaisant,
- 4)L'Assemblée décide à l'unanimité d'approuver les comptes de l'année 2014-2015 et donne décharge au gérant pour les actes qu'il a accomplis dans l'exercice de son mandat,
- 5)L'Assemblée accepte la répartition des avoirs de la société et le règlement des comptes, l'Assemblée prononce la clôture de la liquidation sous réserve du paiement des impôts.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto. Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature

Volet B - Suite

6)L'assemblée décide que les documents comptable de la société seront déposés et conservés durant 5 ans au domicile du gérant : Avenue de la Reine , 284 à 1020 Laeken.

Les associés,

ABIK Rachid Gérant Associé commandité BOUTJAST Hossniya Associé commanditaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/10/2015 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B .

Au recto . Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature